

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 MARS 2012

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Didier CHAPUIS, Gérard BELLINA,

Absents excusés : Patrick PERRIER DAVID (pouvoir à Daniel BRIQUE), Gilles MARQUET

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHE

Le compte rendu de la séance précédente du 20 février 2012 est approuvé.

1 – Compte administratif et compte de gestion 2011

- Service de l'eau et de l'assainissement (comptabilité M 49)

Le compte administratif 2011 pour le service de l'eau et de l'assainissement présente pour la section d'investissement un excédent de 132 323,47 € et pour la section de fonctionnement un excédent de 37 754,73 €. Il est adopté à l'unanimité.

- Budget général (comptabilité M 14)

Le compte administratif 2011 du budget général présente pour la section d'investissement un excédent de 432 623,96 € et pour la section de fonctionnement un excédent de 249 819,44 €. Il est adopté à l'unanimité.

- Comptes de gestion du Trésorier

Le conseil municipal constate la concordance des comptes de gestion du Trésorier avec les comptes administratifs, que ce soit pour le service de l'eau et de l'assainissement comme pour le budget général, et déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2 – Participation financière 2012 au Fonds de Solidarité Logement

Par délibération en date du 25 mai 2010 il avait été décidé de cotiser au Fonds Solidarité Logement (FSL) du département de l'Ain. Le conseil municipal décide de renouveler pour l'année 2012 cette adhésion et de verser à cet organisme une contribution de 0.30 euros par habitant, soit une somme de 161,10 € qui sera inscrite au budget primitif 2012.

3 – Budgets Primitifs 2012 et affectation des résultats 2011

- Service de l'eau et de l'assainissement

Le budget 2012 du service de l'eau et de l'assainissement est examiné, le tarif des mètres cubes consommés restant inchangé (1,30 € en ce qui concerne l'eau et 0,55 € pour l'assainissement). Ce budget, équilibré en fonctionnement à 94 254,73 € et en investissement à 828 735,00 € est adopté à l'unanimité.

L'excédent de fonctionnement 2011 est affecté comme suit :

002 : Résultat de fonctionnement reporté :	7 754,73 €
1068 : Autres réserves :	30 000,00 €

- Budget général

Le budget primitif 2012, équilibré en fonctionnement à 541 471.00 € et en investissement à 785 843.00 € est adopté à l'unanimité.

L'excédent de fonctionnement est affecté comme suit :

002 : Résultat de fonctionnement reporté :	819,44 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	249 000.00 €

4 – Taux d'imposition 2012 des 4 taxes locales

Le conseil municipal décide de retenir pour l'année 2012 les taux suivants :

Taxe d'habitation	16,96%
Taxe foncière sur le foncier bâti	18,37%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	66,31%
Cotisation foncière des entreprises	20,32%

5 – Ecole

Participation financière pour scolarisation des élèves des communes voisines

Le Conseil Municipal fixe la participation aux frais de scolarité des communes voisines à 870 € par élève pour l'année scolaire 2011/2012.

Effectifs, 3^{ème} classe

Le maire fait part au conseil municipal que les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2012 s'établissent aux alentours de 60 élèves et rappelle que plusieurs réunions (Inspection académie, parents élèves) ont été tenues, ainsi que des actions menées par les parents afin d'obtenir l'ouverture d'une troisième classe. Il indique également que le jeudi 8 mars, l'inspection d'académie a accepté la création d'une classe supplémentaire. La disponibilité du local prévu à cet usage sera connue après la décision de la commission de sécurité d'arrondissement.

6 – Travaux d'entretien et d'investissement

Bâtiments : peinture des boiseries du bâtiment de l'épicerie à partir du 10 avril

7 – Réseau de transport d'effluents.

Le projet définitif du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration de Bellegarde est présenté. Ce projet, établi par la société POYRY, a son origine près de l'actuelle station d'épuration et rejoint le réseau d'assainissement de Lancrans près du lieu-dit La combe. Le réseau est composé de 2315 m de collecteur en fonte, de 1212 m de canalisation en polyéthylène haute densité et nécessite l'installation de deux postes de refoulement et d'une soixantaine de regards. Le montant estimatif du projet s'élève à 587 308,79 € HT. Une subvention du Conseil Général d'un montant de 117 462 € est accordée et une aide de l'Agence de l'Eau est attendue.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet définitif pour la réalisation du réseau de transfert d'effluents de Confort vers Bellegarde et d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

8 – Urbanisme

Déclarations préalables

- 004	Rue 3 rochers	Parcelle AB 49 (abri à bois)	Refusé
- 005	Rue du manoir	Parcelle AB 383 (garage)	A l'instruction

Permis de construire

- 002	Mairie de Confort	La cure	A l'instruction
-------	-------------------	---------	-----------------

Déclaration d'intention d'aliéner

Vente Lagrange – Lachenal : le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

Demande d'exonération

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à une demande d'exonération de la taxe de Participation au réseau d'Égout.

9 – DIVERS

Motion

Le Conseil Municipal exprime son inquiétude devant le projet de modification de la clé de répartition du produit de la Compensation Franco Genevoise entre les départements de l'Ain et de la haute Savoie et appelle le Président du Conseil général et les Conseillers Généraux du secteur à protéger notre territoire en obtenant la sauvegarde du taux appliqué depuis 1973.

Séance levée à 20 h 45

Le Maire

Michel JERDELET